

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUILLET 2023

Le 25 juillet deux mille vingt-trois, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Étaient présents : Sarah INES, Frédéric REGNIER, Emmanuel SAGOT, Gérald RANELY, Aurélie MORIZE, Claire FIALETOUX, Marie-Paule BERGER-CHAILLER

Étaient absents excusés : Romain LE BOEDÉC donne pouvoir à Marie-Paule BERGER-CHAILLER, Patricia LE COZ donne pouvoir à Frédéric REGNIER

Étaient absents : Serge LASCAR, Edwige COTOT, Marie-Odile SOUVETON

Secrétaire de séance : Emmanuel SAGOT

La séance ouverte, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES
--

VU le code général des Collectivités territoriales ;

VU le code de l'Urbanisme ;

VU l'article L.621.30 du Code du Patrimoine ;

VU l'inscription de l'Eglise St Aubin, du Manoir de Villeconin ou des Ardenelles , du Château de la Grange et du Château de Saudreville parmi les monuments historiques ;

CONSIDERANT que la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) intervient par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;

CONSIDERANT que le PDA constitue une alternative aux actuels rayons de protection de 500 mètres, qu'il permet d'adapter les servitudes de protection aux enjeux patrimoniaux territorialisés et à la réalité du terrain ;

CONSIDERANT qu'il participe à une meilleure protection des monuments historiques et espaces environnants ;

CONSIDERANT que le PDA permet de déterminer les secteurs qui contribuent réellement à la mise en valeur des monuments historiques, il peut être plus restreint ou plus large que les périmètres de 500 mètres pour s'adapter aux enjeux caractéristiques du secteur concerné ;

CONSIDERANT que conformément à la procédure de création du PDA, l'architecte des Bâtiments de France a proposé à la commune de Villeconin, de travailler à la création d'un PDA sur son territoire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de proposer un périmètre délimité des abords plus adapté à la commune que les rayons actuels de protection de 500 mètres autour des monuments historiques ;

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité

APPROUVE la création d'un périmètre délimité des abords de l'église St Aubin, du Manoir de Villeconin ou des Ardenelles, du château de la Grange et du château de Saudreville ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer toute procédure permettant l'aboutissement de ce projet.

**FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DES BAUX**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les logements communaux situés au 30 Grande Rue sont disponibles à la location.

Afin de pouvoir louer ces logements, M. le Maire demande que soient définis les montants des loyers qui seront appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer, les loyers mensuels:

-du logement T1 à la somme de 420€ charges comprises révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

-du logement T2 à la somme de 630 € charges comprises révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux de location pour les logements ci-dessus désignés et tout document nécessaire à la bonne gestion de la location.

Questions diverses :

Monsieur REGNIER demande si une date a été fixée pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire répond par la négative et demande au secrétariat de faire un planning des prochaines réunions pour la rentrée de septembre.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,

